

Vendredi 19 juin 2009

15 rue des Sablières
1217 MEYRIN
Tel 022 939 03 10
Fax 022 939 03 01
info@agrigeneve.ch
www.agrigeneve.ch

Défense
professionnelle et
développement rural

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse d'AgriGenève L'Agriculture, partenaire incontournable de l'aménagement du territoire !

AgriGenève a organisé ce matin une conférence de presse pour présenter sa position sur les projets d'urbanisation actuellement à l'étude à Genève et qui auront un impact important sur le devenir de l'agriculture genevoise.

Au regard du risque de pénurie alimentaire qui guette notre planète, AgriGenève milite pour que les terres agricoles soient préservées. La zone agricole n'est pas une réserve foncière utile au développement urbanistique mais a pour vocation première de produire les biens alimentaires nécessaires à l'existence même de tout être humain. Par nature, le sol est un bien rare et non renouvelable. Chaque atteinte qui lui est portée est irréversible. A ce titre, un mètre carré de terre agricole disparaît chaque seconde en Suisse au profit des infrastructures, du logement ou encore de la forêt.

AgriGenève ne s'oppose pas au développement du Canton. Le Plan Directeur Cantonal de 2001 n'a pas été contesté par les milieux agricoles. Il prévoit le déclassement de grands périmètres pour l'urbanisation dont aucun n'a concrètement abouti. La pénurie de logements sur le Canton n'est pas imputable au monde agricole. Elle est notamment due à une politique calamiteuse au niveau du DAEL puis du DT, visant à tenter de fixer des valeurs maximales d'acquisition du terrain à CHF 100.-/m². Cet état de fait, qui devrait fort heureusement changer, a purement et simplement gelé toutes transactions foncières pendant près de cinq ans. Avant tout nouveau déclassement, AgriGenève demande aux autorités de bâtir les surfaces déjà déclassées et de réaliser les périmètres définis dans le Plan Directeur Cantonal actuel. Il faut ensuite mettre en œuvre une densification maîtrisée ; la loi plébiscitée par le peuple pour la surélévation des bâtiments en est un exemple. Cette politique de densification ne doit pas s'arrêter aux seuls logements mais également s'appliquer aux zones industrielles. Tout déclassement entraîne une perte économique pour l'agriculture et le Comité directeur d'AgriGenève revendique des mesures compensatoires lors de déclassements. La mise en application du projet de loi (PL 10125) relatif à la taxation des plus values foncière est donc urgente. L'affectation du produit de cette taxe doit revenir majoritairement à l'agriculture pour compenser les préjudices qu'elle subit lors de ces déclassement.

AgriGenève participe aux travaux du projet d'agglomération franco-valdo-genevois qui grèverait la zone agricole genevoise de environ 6% de sa surface. Un projet agricole pour l'agglomération est en cours de collaboration. Il s'articule autour de deux axes : premièrement l'agriculture est un acteur du développement de notre territoire. Deuxièmement l'agriculture fournit des prestations reconnues par les habitants. Le projet d'agglomération prévoit de loger ses habitants, de leur offrir des moyens de transport et de leur fournir des places de travail. Demeure l'élément essentiel qui est de les nourrir. Une vision de production alimentaire de proximité est dès lors indispensable pour garantir à long terme la viabilité de l'agglomération et ceci implique la préservation des espaces agricoles. Il est donc indispensable de établir un *contrat* ville-campagne où la ville s'engage à ne pas empiéter les espaces agricoles et où la campagne s'engage à nourrir la ville. Au delà de ce *contrat alimentaire*, la campagne fournit nombre de prestations non marchandes qui contribuent à une grande qualité de vie, reconnue à Genève et au-delà de ses frontières.

Pour plus d'informations : Martine Roset ou François Erard 022 939 03 10

L'association faîtière de l'agriculture genevoise